

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2012-18 du 15 novembre 2012 portant nomination à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1230678S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° 2011-04 du président de l'Établissement français du sang en date du 26 janvier 2011 nommant M. Christophe BESIERS aux fonctions de directeur adjoint de l'Établissement de transfusion sanguine Guadeloupe-Guyane,

Décide :

Article 1^{er}

M. Christophe BESIERS, directeur adjoint de l'Établissement de transfusion sanguine Guadeloupe-Guyane, est chargé d'exercer par intérim les fonctions de directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Guadeloupe-Guyane à compter du 1^{er} décembre 2012. Pour l'exercice de sa mission, en application de l'article L. 1223-4 du code de la santé publique, M. Christophe BESIERS bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'Établissement de transfusion sanguine Guadeloupe-Guyane dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 15 novembre 2012.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS